



Direction de la Solidarité  
et de la Cohésion Sociale  
Service de la Petite Enfance

Tél. : 03.20.02.49.32  
Fax : 03.20.66.58.35

## DECISION

### DEC/2024/PE/161

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la proposition de « Les P'tits Musclés », représentés par Monsieur Henry LEFEVRE, gérant, une convention pour un atelier de motricité auprès des enfants de 0 à 3 ans, à la date ci-dessous, à l'Oasis de la Maison de la Petite Enfance, 124 rue des écoles à Hem.

## DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé avec Monsieur Henry Lefevre de « Les P'tits Musclés », sis au 56, rue Norbert Segard – 59510 Hem, une convention d'intervention pour un atelier de motricité, le :

- Jeudi 7 novembre 2024, à 9h30

Les dates et horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation auprès de Monsieur Henry Lefevre.

**ARTICLE 2** : Le coût de la prestation s'élève à 140 € TTC.

En raison de la crise sanitaire et d'annonces gouvernementales, le prestataire sera payé uniquement sur intervention faite et la convention pourra être annulée sans frais

**ARTICLE 3** : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Hem le

22 AOUT 2024

Francis VERCAMER  
Maire de Hem  
Vice-président de la MEL



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Député-Maire, Hôtel de Ville - B.P. 30 001 - 59510 HEM